

## Internet Giga Fiber

### Récapitulatif contractuel

Le présent récapitulatif contractuel énonce les principaux éléments de la présente offre de services, comme l'exige le droit de l'UE <sup>(1)</sup>. Il permet de comparer des offres de services. Des informations complètes sur le service figurent dans d'autres documents.

#### Services et équipements

##### Internet fixe:

- 2,5 Gbps/mois pour le téléchargement, 500 Mbps/mois pour l'upload, GB illimité
- Smart Wi-Fi : une connexion toujours stable et rapide
- Modem Internet inclus
- Service technique disponible 24/7
- Réparation le jour même en cas de panne

#### Débits du service internet

Accès à l'Internet fixe	Vitesse	
	Download	Upload
min	(1)	(1)
Normalement disponible	(1)	(1)
max	(1)	(1)

(1) Votre vitesse internet fixe dépend de votre adresse, consultez [Vitesse connexion internet | Proximus](#) et sélectionnez Internet Essentiel

Si, malgré une utilisation normale, la qualité du service Internet présente une anomalie continue ou récurrente, le consommateur peut introduire une réclamation auprès du service clientèle.

#### Prix

**Abonnement (en € par mois, hors TVA) : € 75**

**Frais d'installation (en €, hors TVA) : installation gratuite d'une valeur de € 48,76**

#### Options compatible:

[Options internet](#)

#### Durée, renouvellement et résiliation

Durée indéterminée. Résiliation, par écrit, à tout moment et sans frais.

#### Fonctionnalités pour les utilisateurs VDS

Informations détaillées sur les solutions adaptées : [www.proximus.be/handicap](http://www.proximus.be/handicap)

#### Autres informations utiles

Prix et description sous réserve d'erreurs, de promotions éventuellement applicables et de modifications ultérieures. Seuls les prix en vigueur au moment de la souscription au service, produit ou à l'option ont valeur contractuelle.

En soumettant sa commande, le client accepte les conditions générales et particulières ainsi que les autres informations précontractuelles disponibles via [www.proximus.be/mentionslegales](http://www.proximus.be/mentionslegales)

<sup>(1)</sup> Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p.36)

Proximus SA de droit public, Bd du Roi Albert II, 27, 1030 Bruxelles, TVA BE 0202.239.951 RPM Bruxelles, IBAN BE82 2100 0008 8968 BIC GEBABEBB